

Cette période de travail à distance avec vos élèves via des outils internet, pose aussi la question de la gestion des photos et vidéos qui peuvent être transférées et publiées. Nous vous proposons un cadre pour traiter ces documents tant dans sa forme pratique que réglementaire.

1. Droit à l'image

a. Préambule

Le droit à l'image se fonde sur le respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier aux mineurs. La diffusion d'informations relatives à la vie privée nécessite une autorisation de la personne concernée ou de l'adulte responsable si celle-ci est mineure.

Un exemple d'autorisation pour le droit à l'image.

b. Les textes

Article 9 du code civil :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé » « Est un délit le fait de porter volontairement atteinte à l'intimité de la vie d'autrui » « en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé » (code pénal, art.226-1)

CNIL : loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

L'image (fixe ou animée) est une donnée nominative : « article 4 : sont réputées nominatives au sens de la présente loi les informations qui permettent, sous quelque forme que ce soit, directement ou non, l'identification des personnes physiques auxquelles elles s'appliquent (...) »

CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/demander-le-retrait-de-votre-image-en-ligne>

Il faut bien dissocier la protection des données personnelles - champ qui relève du RGPD - du « droit à l'image », qui est en fait le droit à la vie privée prévu dans le code pénal.

Le « droit à l'image » permet à toute personne de faire respecter son droit à la vie privée. Un internaute pourra par exemple refuser que son image ne soit reproduite ou diffusée sur n'importe quel support sans son autorisation expresse.

c. Conseils

Si vous avez l'autorisation d'exploiter une image, vous devez cependant évaluer **la qualité de celle-ci et notamment vérifier si cette image ne prête pas à une interprétation qui pourrait nuire à l'intégrité de l'élève**. Dans ce cas, vous devez refuser sa diffusion et solliciter à nouveau l'élève en corrigeant le ou les points qui posent problème, comme une tenue, une position, un geste, une expression inappropriée.

2. Les photos

a. Les outils pour prendre une photo

Aujourd'hui, tout le monde utilise son téléphone portable pour prendre une photo, la visionner, la transmettre ou l'imprimer. Cette approche très pratique permet de pouvoir traiter les images et de les transmettre sans beaucoup de manipulations. Les téléphones portables de moins de 5 ans offrent tous une qualité acceptable même s'il existe de vraies différences entre les appareils.

b. La prise de vue

Il faut cependant respecter quelques règles pour que l'image soit exploitable dans une perspective d'être visionnée et diffusée.

- Vous devez éviter d'utiliser le zoom numérique de votre téléphone ce qui a pour résultat de dégrader la qualité de l'image. Plus vous allez zoomer sur le sujet et plus l'image va se dégrader.

- Vous devez aussi éviter de prendre des photos dans une zone trop sombre (pièce sombre, début de soirée etc...). Dans ce cas, l'image risque de ne pas être exploitable. Il ne faut pas hésiter à utiliser le flash du téléphone pour apporter plus de lumière et donc plus de qualité.

- Enfin, vous devez éviter de prendre un sujet à contre-jour, face à la source d'une lumière. La lumière doit éclairer votre sujet et non vous.

c. Les plans

Vous devez choisir votre type de plan selon votre objectif, ce que vous voulez montrer et démontrer :

- Le plan large qui permet de prendre le sujet dans son décor
- Le plan serré ou plan moyen qui permet de prendre le sujet dans son ensemble
- Le plan américain et plan italien qui permettent de prendre le sujet en-dessous de la ceinture à la tête
- Le plan taille qui permet de prendre le sujet de la taille à la tête
- Le plan buste qui permet de prendre le sujet à partir du buste
- Le gros plan qui permet de se fixer sur le visage
- Le détail qui permet de mettre en avant une partie du corps

d. Les formats des photos numériques

Il existe plusieurs types de formats numériques qui sont utilisés selon votre objectif de travail. Vérifier que votre téléphone produise des photos dans un format standard.

Voici les principaux formats standards :

- Le format JPEG : Le format le plus universel mais qui compresse les informations de l'image et donc une relative perte de la qualité. Il est très utilisé car il permet de stocker beaucoup de photos sur un même support.

- Le format Tiff : Un format sans perte de données mais très volumineux.

- Le format PNG : Un format qui effectue aussi une compression mais sans perte de qualité. Il est un peu plus volumineux.

Selon la qualité d'une photo, son poids peut aller de 45 Ko à 20 Mo.

Une qualité exploitable commence à 100 Ko si l'on veut pouvoir agrandir l'image.

Une qualité standard commence à 1 Mo.

Un poids supérieur vous permettra d'effectuer un agrandissement sans une perte trop importante de la qualité de l'image.

e. Le transfert

Vous avez effectué vos photos et vous allez les transférer à une personne qui pourra les mettre en ligne ou les imprimer. Il existe plusieurs outils plus ou moins pertinents pour effectuer ce transfert à partir de votre téléphone :

- Vous pouvez utiliser votre messagerie et insérer une ou plusieurs photos comme pièces jointes à votre courriel. C'est simple, mais attention, un courriel ne supporte pas des pièces jointes trop lourdes. Au-delà de 10 Mo vous pouvez avoir un refus de votre messagerie. Selon les fournisseurs d'accès à Internet, les quotas des pièces jointes changent. Il est donc préférable de ne pas dépasser ce poids.

- Vous pouvez utiliser [E-fivol](#) qui est un outil académique pour le transfert de pièces jointes volumineuses. Il a la qualité d'être un outil académique et donc sécurisé.

- Vous pouvez aussi faire transférer des données via l'outil [SwissTransfer](#). Il est possible d'effectuer 500 transferts quotidiens et la taille des fichiers partagés peut aller jusqu'à 50 Go de manière sécurisée. L'outil dispose par ailleurs d'extensions pour [Firefox](#) et [Google Chrome](#) qui simplifient encore son utilisation grâce à une intégration directe dans le navigateur.

- Autre outil très connu comme [Wetransfer](#) mais vous aurez seulement 2 gigas de données par transfert.

- Vous pouvez aussi utiliser un compte Google ou Apple qui permettent le partage des photos.

f. La mise en ligne

Vous pouvez utiliser différents supports Internet pour partager vos photos et celles de vos élèves toujours dans un cadre pédagogique en respectant « le droit à l'image ».

- L'ENT de l'établissement offre une plateforme idéale pour échanger ces fichiers en toute sécurité et les partager avec les autres élèves de la classe

- Le padlet est un "mur virtuel" sur lequel on peut afficher toute sorte de document afin de diffuser, partager : textes, images, enregistrements audio, vidéos, pages internet : <https://fr.padlet.com/dashboard>

- Un outil recommandé par Eduscol dans cet article :

- <https://primabord.eduscol.education.fr/continuite-pedagogique-usage-d-un-padlet-pour-les-eleves-et-les-parents>

- Un tutoriel vidéo pour comprendre comment utiliser cet outil :

- <https://www.youtube.com/watch?v=iQiUirAITkI>

3. Les vidéos

a. Les outils pour prendre une vidéo

Comme pour les photos, le téléphone portable constitue un outil assez performant pour prendre une vidéo, la visionner, la transmettre ou la mettre en ligne. Les téléphones portables de moins de 5 ans offrent tous une qualité acceptable même s'il existe de vraies différences entre les téléphones et avec les caméscopes numériques dédiés à cette fonction.

b. La captation d'images vidéo

Il faut cependant respecter quelques règles pour que l'image soit exploitable dans une perspective d'être visionnée et diffusée.

- Filmer en mode paysage, à l'horizontale et pas autrement. On montre plus d'informations en plan large. De plus, les écrans horizontaux sont encore les plus nombreux. Faire une photo à la verticale a du sens, mais filmer avec un smartphone ou une tablette n'en a pas.

- Le téléphone est d'abord un outil de communication. Mais quand vous prenez une vidéo, il ne doit rien faire d'autre ! Ni sonner ou vibrer et déranger la prise ou l'interview. Bref, avant d'appuyer sur le bouton d'enregistrement, commencez par mettre le téléphone en mode avion pour être tout à votre film.

- Si la qualité de la caméra principale d'un téléphone est correcte, son microphone (traditionnellement situé entre l'objectif et la torche LED) est loin d'être aussi satisfaisant. Il est acceptable pour capturer le son d'ambiance d'une salle, d'une rue ou d'un lieu pourvu qu'il ne soit pas trop bruyant, mais il ne convient pas, par exemple, pour une interview. Un microphone externe, un micro-cravate pour une interview, un micro main pour un « trottoir ou un canon », est indispensable dès que l'on veut réaliser un reportage.

Avec [l'adaptateur](#) ou [l'interface audio](#) souvent indispensable pour brancher ledit microphone sur le smartphone.

- La lumière est la clé des belles images. Or le capteur de votre smartphone ne brille pas particulièrement dans la pénombre où les pièces peu ou mal éclairées : il génère rapidement du bruit, des pixels parasites, dans les zones les plus sombres. La règle numéro un est évidemment d'éviter le contre-jour, autrement dit de filmer face à la lumière. Sans quoi du sujet placé entre l'objectif et une fenêtre par exemple, on ne distinguera finalement qu'une silhouette noire. Le plus simple est donc d'amener le sujet à proximité d'une fenêtre par exemple et de se placer avec le smartphone, dos à la lumière. Dans les pièces aveugles, sans source lumineuse extérieure, un éclairage d'appoint est souvent indispensable. Sans forcément recourir à certaines mini-torches LED spécialement conçues pour seconder les smartphones, n'importe quel spot ou lampe de bureau bien orienté, permet parfois de « déboucher » un visage manquant de lumière. Le mieux est encore un éclairage de type indirect, en usant d'une surface blanche ou réfléchissante (une plaque de carton blanc, un paper-board...) pour renvoyer sur le sujet la lumière d'une lampe ou d'un projecteur.

- Un smartphone doit être posé le plus souvent possible pour garantir des images parfaitement stables. Cette stabilité, est le premier gage de professionnalisme des vidéos. La perche à selfie bien maîtrisée (en tenant le smartphone à hauteur d'yeux) peut, certes, dépanner pour des plans où vous souhaitez vous montrer. Mais l'idéal pour un vrai reportage et en particulier les

interviews, demeure le tripode ou trépied.

c. Les plans

Vous devez choisir votre type de plan selon votre objectif, ce que vous voulez montrer et démontrer :

- **Les plans larges** (plan d'ensemble, plan général...) ont une vocation descriptive. Ils situent généralement l'environnement dans lequel se déroule l'intrigue. Ils permettent de donner des informations sur le lieu, mais aussi bien souvent sur le moment de la journée, le climat...

- **Les plans moyens** (plan américain, plan rapproché...) montrent l'action. Les personnages ou objets en mouvement (voitures) prennent l'ascendant sur le décor. On se focalise ici sur leurs actions au sein de l'espace, du lieu. Il s'agit de plan basique, les plus utilisés quand un personnage fait quelque chose.

- La dernière **famille de plans** regroupe ceux qui mettent en avant les personnages (Gros plan, très gros plan...). Le but est d'exposer aux spectateurs les réactions, les sentiments des personnages au cours de dialogues ou face aux événements de l'intrigue. On va se concentrer sur une expression qui va ressortir. C'est un plan qui a beaucoup de force évocatrice et qui n'est jamais utilisé sans raison.

d. Quelques règles pour filmer

- Assurer une qualité d'image, à l'intérieur du mode caméra du téléphone, accéder aux options et régler la meilleure « résolution d'image » possible, c'est-à-dire la plus grande taille possible en pixels. La dimension d'image d'origine de tous les téléphones est 176x144 pixels (ce qui est très faible face aux 720x576 pixels de la vidéo professionnelle). Mais d'autres tailles d'images sont possibles, qui permettent une bien meilleure qualité d'image. Attention, il arrive que la taille ne soit pas indiquée en tant que telle, mais qu'il y ait seulement mention de son « nom de code ». Voici ceux que l'on peut trouver dans les téléphones, vérifiez les possibilités du vôtre :

- SubQCIF / 128x96 pixels / la plus petite taille (à proscrire)
- QCIF / 176x144 pixels / le standard, à éviter aussi, car la qualité est très faible, sauf si l'on souhaite envoyer ses vidéos avec le téléphone
- QVGA / 320x240 pixels / qualité très correcte
- VGA / 640x480 pixels / très bonne qualité, presque une caméra DV

- Concernant la durée de prise de vue, l'idée reçue veut que les vidéos tournées avec téléphone soient toujours très courtes. Mais, à part le mode vidéo « pour envoi MMS », qui limite la durée à 30 secondes afin que la vidéo fasse moins de 300 Ko et puisse être envoyée par MMS, l'enregistrement vidéo avec un téléphone n'est limité que par l'espace mémoire disponible. Par exemple, avec 1Go de mémoire (très courant dans les téléphones actuels), on peut filmer 16 heures de vidéo en mode QCIF !

- Quelle est la forme matérielle de ces vidéos ? Chaque vidéo tournée avec téléphone est un fichier informatique, enregistré dans la carte mémoire du téléphone, qui est le plus souvent un fichier 3GP (son extension est .3gp). C'est un « conteneur », au même titre que les fichiers .avi, ou .mov par exemple. À l'intérieur de ce fichier, il y a l'image et le son, qui sont enregistrés avec des « codecs » particuliers à chaque téléphone. D'où des problèmes de compatibilité de lecture, en fonction des téléphones, car les codecs ne sont pas standardisés.

e. Transférer sa vidéo

Vous pouvez utiliser le même protocole pour transférer vos photos ou vos vidéos. Le seul problème peut venir du format de votre vidéo qui ne soit pas standard. Dans ce cas vous pouvez convertir votre vidéo via une plateforme en ligne comme ce site : <https://www.online-convert.com/fr>

- Vous pouvez utiliser [E-quivol](#) qui est un outil académique pour le transfert de pièces jointes volumineuses. Il a la qualité d'être un outil académique et donc sécurisé.

- Vous pouvez aussi faire transférer des données via l'outil [SwissTransfer](#). Il est possible d'effectuer 500 transferts quotidiens et la taille des fichiers partagés peut aller jusqu'à 50 Go de manière sécurisée. L'outil dispose par ailleurs d'extensions pour [Firefox](#) et [Google Chrome](#) qui simplifient encore son utilisation grâce à une intégration directe dans le navigateur.

- Autre outil très connu comme [Wetransfer](#) mais vous aurez seulement 2 gigas de données par transfert.

- Vous pouvez aussi utiliser un compte Google ou Apple qui permettent le partage des vidéos.

f. La mise en ligne

Vous avez récupéré ou produit plusieurs vidéos que vous comptez mettre en ligne mais le problème des vidéos est leur poids. Même si la fibre se démocratise, vous faciliteriez l'accès à vos vidéos si celles-ci sont faciles à lire sans une attente trop importante. Le streaming, c'est pouvoir regarder une vidéo en ligne sur son ordinateur, son smartphone ou tablette sans avoir à la télécharger.

Plusieurs solutions existent pour stocker vos vidéos puis les partager en streaming :

- Utiliser « Peertube » qui est un service d'hébergement dédié aux vidéos pédagogiques. Vous trouverez ici la présentation de ce service ainsi que les informations nécessaires pour obtenir l'ouverture d'un compte établissement : <https://dane.ac-lyon.fr/spip/Un-service-d-hebergement-et-de>

- Utiliser « YouTube » mais en enlevant tout son environnement. Pour cela, il faut déposer vos vidéos sur YouTube en ouvrant un compte. Afin de protéger votre vidéo et éviter que vos élèves ne subissent l'écosystème de YouTube vous pouvez utiliser un nouvel outil en ligne qui se nomme « Viewpure ».

Vous copiez l'adresse du lien de la vidéo déposée sur « Youtube »

Vous allez sur <http://www.viewpure.com/>

Vous collez l'adresse du lien de votre vidéo « YouTube » et vous récupérez une nouvelle adresse créée par « Viewpure ».

Un tutoriel pour mieux comprendre :

<https://www.youtube.com/watch?v=8aSdNm7E9IU>

Une présentation de Viewpure utilisée dans un contexte pédagogique :

<https://outilstice.com/2015/12/viewpure-les-vidéos-de-youtube-et-seulement-les-vidéos/#gs.5bov1q>

Il ne vous reste plus qu'à coller ce nouveau lien « Viewpure » sur un support Internet qui pointerait sur la vidéo (ENT, mail ou Padlet).